



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CONF.171/PC/L.7
18 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE
INTERNATIONALE SUR LA POPULATION
ET LE DÉVELOPPEMENT
Troisième session
4-22 avril 1994
Point 6 de l'ordre du jour

PROJET DE DOCUMENT FINAL DE LA CONFÉRENCE

Technologie et recherche-développement

(Chapitre XII du projet de programme d'action de la Conférence)

Texte présenté par M. Lionel Hurst (Antigua-et-Barbuda),
Vice-Président (Groupe de travail I) sur la base des
négociations consacrées au document A/CONF.171/PC/5

Chapitre XII

TECHNOLOGIE ET RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT

A. Collecte, analyse et diffusion des données de base

Principes d'action

12.1 On ne saurait élaborer des politiques et des programmes, les mettre en oeuvre, en suivre et évaluer l'application sans données valables, fiables, à jour et qui tiennent compte du contexte culturel et soient comparables au niveau international. En dépit des grands progrès méthodologiques et technologiques réalisés depuis 20 ans en matière de collecte et d'analyse, lesquels ont nettement augmenté, la quantité de données disponibles sur la population et le développement, les données de base, y compris les statistiques d'état civil concernant les naissances et les décès, restent de qualité inégale et fragmentaires et la continuité des séries chronologiques imparfaite. Les données ventilées par sexe et par groupe ethnique qui sont nécessaires pour améliorer et suivre la façon dont les inégalités sont prises en considération dans les politiques et programmes de développement font encore défaut dans de nombreux domaines. L'étude des migrations, notamment régionales et internationales, figure elle aussi parmi les domaines les moins bien cernés. Par principe, les particuliers, les organisations et les pays en développement devraient avoir accès gratuitement aux données et aux conclusions émanant des recherches effectuées sur leur propre territoire, y compris celles détenues par d'autres pays ou des organismes internationaux.

Objectifs

12.2 a) Rassembler les données de base nécessaires pour mieux connaître des interdépendances entre la population et les variables d'ordre socio-économique, et notamment écologique, et prévoir leur évolution et pour améliorer l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes;

b) Renforcer l'aptitude des pays à collecter de nouvelles informations et à répondre aux besoins en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données de base, en accordant une attention particulière aux informations classées selon l'âge, le sexe, l'appartenance ethnique et géographique, de manière à utiliser les résultats dans la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des stratégies globales de développement durable et encourager la coopération internationale, y compris aux niveaux régional et sous-régional;

c) Veiller à faire comprendre la nécessité de procéder périodiquement à la collecte, à l'analyse, à la diffusion et à la pleine utilisation de données et susciter la volonté politique nécessaire à cette fin.

Mesures à prendre

12.3 Les gouvernements de tous les pays, notamment des pays en développement, aidés en cela selon que de besoin par le biais de la coopération bilatérale et des organisations internationales et, le cas échéant, de la coopération interrégionale, régionale et sous-régionale, devraient renforcer les capacités

nationales d'exécution de programmes prolongés et complets de collecte, d'analyse, de diffusion et d'utilisation de données sur la population et le développement. Une attention particulière devrait être accordée au suivi des tendances démographiques et à l'établissement de projections, ainsi qu'au suivi des progrès obtenus dans la réalisation des objectifs fixés dans le présent programme d'action concernant la santé, l'éducation, l'égalité entre les sexes, les ethnies et les couches sociales ainsi que l'accès aux services et la qualité des soins.

12.4 Les programmes de collecte, de traitement, d'analyse, de diffusion régulière et d'utilisation de données relatives à la population et autres données connexes relatives au développement devraient comporter une décomposition de données, y compris par sexe, une couverture et une présentation qui répondent aux exigences de la mise en oeuvre efficace de programmes de population et de développement. Il faudrait faciliter les interactions entre utilisateurs et producteurs de données afin que les données produites correspondent davantage aux besoins de leurs utilisateurs. Les travaux de recherche devraient être conçus compte tenu des normes juridiques et éthiques et menés en consultation et en collaboration avec les collectivités et institutions locales avec la participation active de celles-ci et les résultats devraient en être mis à la disposition des responsables politiques, des décideurs, des planificateurs et des gestionnaires de programmes aux fins de leur utilisation en temps voulu. Il faudrait veiller à assurer la comparabilité de tous les programmes de recherche et de collecte de données.

12.5 Tous les pays devraient créer et tenir à jour des bases de données qualitatives et quantitatives complètes et fiables, qui permettent de mettre en rapport les phénomènes démographiques, l'éducation, la santé, la pauvreté, le bien-être familial, les facteurs écologiques et les problèmes de développement, et fournissent des données décomposées à des niveaux de détail convenables et souhaitables afin de répondre aux exigences de la recherche ainsi que de l'élaboration, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes. Il faudrait s'attacher en particulier à évaluer et à apprécier la qualité et l'accessibilité des soins grâce à la définition d'indicateurs adaptés.

12.5 bis Il faudrait créer ou renforcer selon que de besoin des réseaux d'informations démographiques, socio-économiques et autres aux échelons national, régional et mondial en vue de faciliter le suivi de l'exécution des programmes d'action et des activités dans les domaines de la population, de l'environnement et du développement aux niveaux national, régional et mondial.

12.6 Il conviendrait dans toutes les activités de collecte et d'analyse statistiques de ventiler les données par sexe de façon à mieux connaître la situation et le rôle des hommes et des femmes dans les processus social et démographique. Ainsi, afin de se faire une idée plus précise de l'apport effectif et potentiel des femmes au développement économique, il faudrait, à l'occasion de la collecte de données, mieux se renseigner sur la situation des femmes dans la société et dans la main-d'oeuvre et se servir des informations ainsi obtenues comme base pour arrêter des décisions générales et

programmatisques tendant à l'amélioration du revenu des femmes. Ces données devraient renseigner notamment sur les activités économiques non rémunérées exercées par la femme au sein de la famille et dans le secteur non structuré.

12.6 bis a) Il faudrait concevoir et mettre en oeuvre des programmes de formation dans les domaines de la statistique, de la démographie et du développement aux niveaux national et régional, notamment dans les pays en développement grâce à un appui technique et financier accru à la faveur de la coopération internationale et de l'accroissement des ressources nationales affectées à cette fin.

12.6 bis b) Tous les pays devraient, avec l'aide des organisations compétentes, renforcer leurs activités de collecte et d'analyse de données démographiques, y compris les données sur les migrations internationales afin de mieux cerner ce phénomène et d'aider ainsi à élaborer des politiques nationales et internationales touchant les migrations internationales.

B. Recherche sur [l'hygiène sexuelle et la santé génésique]

Principes d'action

12.7 La recherche, en particulier la recherche biomédicale, a concouru de manière décisive à faire que de plus en plus de gens ont accès à une gamme plus étendue de moyens modernes de [régulation de la fécondité]. Cela dit, tous les êtres humains n'ont pas encore trouvé une méthode de [planification de la famille] qui leur convienne et le choix de solutions offertes aux hommes est plus limité que celui des femmes; de plus, la prolifération des maladies sexuellement transmissibles, notamment du VIH/sida, exige une augmentation importante des investissements en faveur de nouvelles méthodes de prévention, de diagnostic et de traitement. Malgré la chute des crédits affectés à la recherche sur [l'hygiène sexuelle et la santé génésique], les perspectives de mise au point et de diffusion de nouvelles méthodes et de nouveaux moyens [de contraception et de régulation de la fécondité] sont prometteuses. L'amélioration de la collaboration et de la coordination des activités à l'échelle internationale se traduira par une augmentation de la rentabilité, mais le renforcement de l'appui des gouvernements et des industries n'en demeure pas moins nécessaire pour mettre au point plusieurs nouvelles méthodes fiables et abordables, notamment [des méthodes à adjuvants] qui sont en cours d'expérimentation. Cette recherche devra tenir compte, à toutes les étapes, des points de vue des hommes et des femmes, notamment ceux des femmes et des besoins des usagers, ainsi que des normes, légales, éthiques, médicales et scientifiques internationalement reconnues de la recherche biomédicale.

Objectifs

12.8 a) Aider à cerner les facteurs qui influent sur [l'hygiène sexuelle et la santé génésique totale et contribuer à élargir l'éventail des choix possibles];

b) Garantir l'inocuité, la qualité et la valeur sanitaire à court et à long terme [des méthodes de régulation de la fécondité];

c) Afin de permettre à toute personne d'entretenir [son hygiène sexuelle et sa santé génésique], la communauté internationale devrait mettre à profit toute la gamme des résultats issus de la recherche fondamentale dans les domaines biomédical, social, du comportement et des programmes concernant [la santé génésique et la sexualité].

Mesures à prendre

12.9 Les gouvernements, avec l'aide de la communauté internationale et des organismes donateurs, du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des milieux universitaires, devraient accroître leur soutien à la recherche fondamentale et appliquée dans les domaines biomédical, technologique, clinique et épidémiologique et en sciences sociales afin de renforcer les services de santé génésique, ce qui suppose notamment d'améliorer les méthodes [de régulation de la fécondité] et d'en mettre au point de nouvelles qui répondent aux besoins des utilisateurs et qui soient acceptables, faciles d'emploi, sûres, dépourvues d'effets secondaires à long terme et à court terme et sur la seconde génération, efficaces, abordables, adaptées aux différents groupes d'âge et aux différentes cultures, ainsi qu'aux différentes phases de la période de procréation. La mise à l'essai et le lancement sur le marché de toute nouvelle technologie devraient faire l'objet d'une surveillance systématique, pour écarter les risques d'utilisation abusive. Parmi les domaines exigeant une attention accrue figurent notamment [les moyens mécaniques de contraception masculine et féminine utilisés pour réguler les naissances et prévenir les maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH/sida, ainsi que les microbicides et les virocides, qui ont ou qui n'ont pas un effet contraceptif].

12.10 Il faudrait aussi s'attacher en priorité à mettre au point de nouvelles méthodes [de contraception masculine]. Il faudrait tout spécialement étudier les facteurs qui empêchent les hommes de participer à la planification de la famille, afin de les amener à jouer un rôle plus actif et à assumer leurs responsabilités en la matière. Dans le cadre des recherches sur [l'hygiène sexuelle et la santé génésique], il faudrait se préoccuper particulièrement des adolescents, afin d'élaborer des politiques et des programmes et de mettre au point des techniques qui répondent à leurs besoins en la matière. Il faudrait aussi donner la priorité aux recherches sur les maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida, et sur l'infécondité.

12.11 Si l'on veut accélérer la diffusion de nouvelles et meilleures méthodes [de régulation de la fécondité], des efforts doivent être faits pour que l'industrie participe davantage à cette action, y compris l'industrie des pays en développement et des pays dont l'économie est en transition. Entre les secteurs public et privé, y compris les associations de femmes et de consommateurs, il faut instituer un nouveau type de partenariat qui mobiliserait les savoirs et les ressources de l'industrie tout en protégeant l'intérêt général. Il faudrait obtenir la collaboration active des organismes nationaux de réglementation des médicaments et des produits contraceptifs à tous les stades du processus de mise au point pour s'assurer que toutes les dispositions réglementaires et les règles déontologiques seront respectées. Les pays développés devraient contribuer par leurs connaissances, leur expérience et leur savoir-faire technique aux programmes de recherche des pays en développement et des pays en transition, et promouvoir le transfert à ces pays des technologies

appropriées. La communauté internationale devrait faciliter la création d'unités de fabrication [de produits contraceptifs] dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, ainsi que dans les pays en transition.

12.12 Toutes les recherches sur les produits [de régulation de la fécondité, d'hygiène sexuelle et de santé génésique] doivent être menées conformément aux normes éthiques et techniques internationalement reconnues dans le secteur de la recherche biomédicale et en fonction du contexte culturel. Une attention permanente doit être accordée à la surveillance de l'innocuité et des effets secondaires des moyens de contraception. Les préoccupations des utilisateurs, et surtout des utilisatrices, devraient être prises en compte à tous les stades du processus de recherche-développement, de même que le point de vue des associations de femmes.

12.13 [L'avortement, lorsqu'il est pratiqué dans des conditions dangereuses, constitue une grave menace pour la santé et la vie des femmes]. Les recherches sur les causes et les conséquences de l'interruption volontaire de grossesse, notamment ses effets ultérieurs sur la fécondité, la santé génésique, l'hygiène mentale et les pratiques contraceptives, devraient être encouragées, ainsi que les recherches sur le traitement des complications d'un avortement et les soins à dispenser après un avortement.

12.13 bis Il faudrait intensifier les recherches sur les méthodes naturelles [de régulation de la fécondité], en essayant de trouver des moyens plus efficaces de déceler le moment de l'ovulation au cours du cycle menstruel et après un accouchement.

C. Recherche sociale et économique

Principes d'action

12.14 Au cours des dernières décennies, la recherche sociale et économique, qui a montré comment l'évolution démographique résulte d'interactions complexes entre facteurs socio-économiques et écologiques et agit sur eux a eu des retombées positives sur l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et activités en matière de population. Certains aspects de ces interactions sont toutefois encore mal connus et, pour les pays en développement notamment, les données font défaut dans plusieurs domaines ayant trait à la population et au développement, et plus particulièrement pour ce qui est des coutumes autochtones. La recherche sociale et économique est manifestement indispensable pour tenir compte des vues des bénéficiaires potentiels des programmes notamment des femmes, des jeunes et d'autres groupes plus marginalisés et pour répondre aux besoins spécifiques de ces groupes et des communautés. Il faut étudier les corrélations entre les facteurs économiques mondiaux ou régionaux et les processus démographiques nationaux. Pour améliorer la qualité des services, il est indispensable que les utilisateurs et les prestataires définissent ce qu'ils entendent par qualité et que les femmes participent activement à la prise de décisions et à la fourniture des services.

Objectifs

12.15 a) Promouvoir la recherche socio-culturelle et économique en vue de la conception de programmes, d'activités et de services visant à améliorer la qualité de la vie et à répondre aux besoins des individus, des familles et des collectivités, en particulier des groupes moins bien desservis*;

b) Faire en sorte qu'il soit tiré parti des résultats de ces recherches au stade de la formulation des politiques et de l'exécution, du suivi et de l'évaluation de programmes et de projets destinés à accroître le bien-être des familles et des indigents, afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de ces programmes et projets, ainsi que leur adéquation aux besoins des populations visées, et renforcer les capacités de recherche aux échelons national et international;

c) Comprendre les mécanismes qui déterminent [le comportement sexuel et procréateur] dans les différents contextes socio-culturels et déterminer l'importance de ce contexte pour la conception et l'exécution des programmes prévoyant la prestation de services.

Mesures à prendre

12.16 Les gouvernements, les institutions de financement et les organismes de recherche devraient promouvoir la recherche socio-culturelle et économique sur les politiques et programmes pertinents en matière de population, y compris sur les coutumes autochtones, en mettant notamment l'accent sur les liens entre population, diminution de la pauvreté, environnement, croissance économique soutenue et développement durable.

12.17 La recherche socio-culturelle et économique devrait faire partie intégrante des programmes et stratégies en matière de population et de développement, pour que les responsables des programmes aient des indications sur la façon d'atteindre les utilisateurs mal desservis et de répondre à leurs besoins. À cette fin, il faudrait inclure dans les programmes des travaux de recherche opérationnelle, des travaux sur l'évaluation et autres travaux de recherche appliquée en sciences sociales. Ces recherches devraient faire appel à la participation des intéressés. Il faudrait instituer les mécanismes nécessaires pour que les résultats des recherches soient incorporés au processus de prise de décisions.

12.18 Des travaux de recherche orientés vers l'action devraient être entrepris aux échelons national et international dans les secteurs soumis aux effets de la pression démographique, de la pauvreté, de la surconsommation, de la destruction des écosystèmes et de la dégradation des ressources; il faudrait étudier plus particulièrement les interactions entre ces facteurs. Il faudrait également

* Enfants, adolescents, femmes, personnes âgées, handicapés, peuples indigènes, populations rurales, populations urbaines, migrants, réfugiés, personnes déplacées et habitants des bidonvilles.

s'intéresser à la conception et à l'amélioration de méthodes assurant la viabilité de la production alimentaire et des systèmes de culture et d'élevage, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

12.19 Les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales concernées, les institutions de financement et les organismes de recherche sont instamment priés de considérer comme prioritaire le lancement de travaux de recherche sur les rapports entre les rôles et la condition des femmes, les processus démographiques et les processus de développement. Les principaux axes de recherche devraient être l'évolution des structures familiales; le bien-être de la famille; l'interaction entre les attributions respectives des femmes et des hommes, en ce qui concerne notamment l'emploi du temps, l'exercice du pouvoir, la prise de décisions et le contrôle des ressources; les normes, lois, valeurs et convictions qui s'y rattachent; et les conséquences économiques et démographiques de l'inégalité entre les sexes. Il faudrait, à tous les stades, associer les femmes à la planification des recherches sur les disparités entre les sexes, et engager et former davantage de chercheurs de sexe féminin.

12.20 La nature et l'ampleur des déplacements de population étant en train de changer, il est impératif d'entreprendre des recherches sur les causes et les conséquences de la mobilité et des migrations, aussi bien internes qu'internationales. Pour asseoir ces recherches sur des bases solides, des efforts particuliers devront être faits pour obtenir des données de meilleure qualité, plus actuelles et plus facilement accessibles sur l'état des migrations internes et internationales, et sur les tendances et les politiques en la matière.

12.21 Des recherches sur la sexualité, les rôles masculins et féminins et les relations entre hommes et femmes dans différents contextes culturels sont absolument nécessaires. Elles devraient essentiellement porter sur les mauvais traitements, la discrimination et les actes de violence dont les femmes sont victimes, les mutilations génitales là où elles sont pratiquées, les moeurs et comportements sexuels, l'attitude des hommes à l'égard de la sexualité, de la procréation, de la fécondité, de la famille et des rôles respectifs des hommes et des femmes, les comportements qui sont facteurs de risque de maladie sexuellement transmissible et de grossesse non désirée, les besoins dont font état les hommes et les femmes [en matière de méthodes de régulation de la fécondité et de services d'hygiène sexuelle] et les raisons pour lesquelles les populations n'ont pas recours aux services et techniques existants ou ne les utilisent pas correctement.

12.22 Du fait de la persistance d'importants écarts entre les taux de mortalité et de morbidité des différents sous-groupes de population d'un même pays, il est urgent d'intensifier l'étude des facteurs qui sont à l'origine de ces écarts, pour pouvoir résorber ceux-ci au moyen de politiques et de programmes mieux conçus. Il importe particulièrement d'élucider les causes des écarts, y compris celles qui tiennent aux disparités entre les sexes, notamment chez les plus jeunes et chez les plus âgés. Il faudrait également s'intéresser davantage au poids relatif des différents facteurs socio-économiques et environnementaux sur

la mortalité différentielle selon les régions, les conditions socio-économiques et l'appartenance ethnique. Enfin, il faudrait aussi étudier de plus près les causes et les tendances de la morbidité et de la mortalité maternelles, périnatales et infantiles.
